



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

Le directeur  
à

Madame la directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la Somme

Madame la directrice départementale des  
territoires et de la mer de la Somme

**Objet :** Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le projet de création d'une pension de famille dans le quartier Saint-Pierre à Amiens.

Le bureau du CRHH a été consulté le 4 juillet 2023 pour donner un avis sur le projet de création d'une pension de famille réalisée dans votre département, à Amiens.

Le projet, porté par l'association APREMIS, consiste en la création d'une pension de famille à destination de femmes et d'hommes isolés, ainsi que de quelques couples, avec ou sans droit de visite et d'hébergement d'enfants, affectés par l'isolement social et/ou affectif, ayant un faible niveau de ressources et une problématique personnelle rendant impossible, au moins à court terme, une insertion dans un logement indépendant. Le projet et le budget ont été établis sur la base de 25 logements de type 1 et 2 (25 places).

Le projet répond à un besoin du territoire, les élus locaux ont été consultés et sont favorables au projet, et la ville d'Amiens a proposé le terrain.

- Suite à la présentation de ce projet, le CRHH a émis un avis favorable à cette création de pension de famille.

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Vous remerciant pour la coopération entre nos services, je vous prie de bien vouloir communiquer cet avis aux opérateurs concernés sur votre territoire.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur,

Julien LABIT